

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

<b>DELIBERATION</b> <b>N°CP2022-09/2/7</b> <b>DOSSIER N°5312</b>	<b>COMMISSION</b> <b>N° 2</b>	CP - ACCUEIL, ATTRACTIVITÉ ET CULTURE
--	----------------------------------	---------------------------------------

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST PATRIMOINE  
ET PAYSAGES

Rapporteur : Mme Catherine DEFEMME



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*  
*Vu la délibération n°CD2017-05/1/15 du Conseil départemental du 19 mai 2017 adoptant le règlement transitoire d'aides en faveur de la restauration du patrimoine*  
*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP30/09/2022/2/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

Publié sur le site [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in a stylized blue font.

ID : 023-222309627-20221005-CP2022228-DE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Décide :

- d'attribuer les subventions récapitulées dans le tableau ci-après au titre des aides à la restauration du patrimoine, pour un montant global de 2 408,03 €.

Communes	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant dépense éligible	Autres financements sollicités	Montant maximum de la subvention
SAINT-JULIEN-LA-GENETE	Restauration de de l'église (ravalement des façades et restauration de la porte d'entrée)	21 376,25 €	21 376,25 €	BOOST'commune 20 % : 4 275,00 €	<b>2137,63 €</b>
<b>TOTAL Patrimoine bâti non protégé</b>					<b>2137,63 €</b>
Communes	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant dépense éligible	Autres financements sollicités	Montant maximum de la subvention
MOURIOUX-VIEILLEVILLE	Restauration de la statue de saint Jean-Baptiste	2 704,00 €	2 704,00 €	néant	<b>270,40 €</b>
<b>TOTAL Objets non protégés</b>					<b>270,40 €</b>

- de déroger au règlement d'aide à la restauration du patrimoine et d'accorder à la commune de La Chaussade une prolongation d'un an du délai pour engager les travaux de restauration de la toiture de l'église, soit jusqu'au 21 septembre 2024.

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 913.12 Article 2041427 et Chapitre 913.12 Article 204141 op. 0051.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
 Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

Publié sur le site [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 023-222309627-20221005-CP2022228-DE